DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Service des Assemblées et du Contrôle de la Légalité

MIAT Préfecture : 059-225900018-20261102-AR47150H1-AR
Date de l'AR : 02/11/2026

Arrêté n° AR-DAJAP/2026/857

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2026/521 du 08 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Pascal FUCHS, Directeur Général Adjoint en charge du Retour à l'Emploi et de l'Action Sociale ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés des 25 octobre 2017, 5 mars 2018, 10 octobre 2018, 13 décembre 2018, 11 juin 2019, 17 juillet 2019, 28 octobre 2019, 21 janvier 2020, 31 août 2020, 7 octobre 2020, 2 et 23 décembre 2020, 31 mai 2021, 9 et 13 décembre 2021, 20 septembre 2022, 7 novembre 2022, 22 mai 2023, 26 octobre 2023, 21 novembre 2023, 29 janvier 2024, 11 mars 2024, 9 avril 2024, 20 août 2024, 7 octobre 2024, 22 mai 2025, 24 juillet 2025 et 24 février 2026 ;

Vu l'arrêté n° AR-DRH/2026/998 modifiant l'arrêté portant organisation des services du 23 août 2017 et relatif à la création de la Direction Générale Adjointe Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi.

ARRETE

ARTICLE 1. Délégation de signature est accordée à Monsieur Cyril AURAN, Directeur Général Adjoint Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi, à l'effet de signer, tous courriers, tous actes, toutes décisions, tous contrats, conventions et marchés en toutes matières relevant des attributions de cette Direction Générale Adjointe.

Les courriers, actes, décisions, contrats, conventions et marchés mentionnés à l'alinéa précédent s'entendent des correspondances adressées par voie postale ou remises contre décharge ou adressées par voie électronique, de tous documents, pièces et formulaires.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et de la signature électronique.

Publié sur le site lenord.fr le 2 novembre 2026

Les rapports destinés au Conseil Départemental ou à la Commission Permanente, sont exclus de la présente délégation.

ARTICLE 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril AURAN, Directeur Général Adjoint Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté, sera exercée avec la même étendue et les mêmes limites par :

- Madame Séverine MEZEL, Secrétaire Générale (Secrétariat Général de la Direction Générale Adjointe Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi).

- Monsieur Jean-Baptiste WERQUIN FARJOT, Directeur du Retour à l'Emploi (Direction Générale Adjointe Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi).

- Madame Annabelle LECOCQ, Directrice Adjointe de l'Action Sociale (Direction Générale Adjointe Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi).

- Monsieur Farid AOUAICHIA, Directeur de la Relation aux Nordistes et Stratégie Partenariale (Direction Générale Adjointe Action Sociale, Usagers et Retour à l'Emploi).

ARTICLE 3. L'arrêté n° AR-DAJAP/2026/521 du 08 juin 2026 est abrogé.

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 02/11/2026

Christian POIRET
Président du Département du Nord